



L'Incorruptible

Bulletin des Amis de Robespierre

« L'Éducation des citoyens ne doit jamais être dans la dépendance absolue de ceux qui gouvernent » Maximilien Robespierre

JANVIER 2006, N° 54

Sommaire :

Portraits de Robespierre	2
Couthon	3
Bonaparte pour-chasse les Jacobins	4
Robespierre reviens !	5
Qui était Joseph Lebon ?	6
Assemblée générale compte rendu	7
Brèves	8
Chanoinesses de Blangy	9
Robespierre dans le texte	10



PAS-DE-CALAIS

Les Amis de
Robespierre (ARDR)
Maison des sociétés
Rue A. Briand
62000 Arras
Tel/Fax : 03.21.55.30.71

Responsables de
publications :
C. Lescureux - L. Petit

Le Président Georges
Sentis et le Comité
des Amis de Robes-
pierre présentent à tous
leurs ami(e)s lectrices
et lecteurs de l'Incor-
ruptible leurs meilleurs
vœux pour 2006

Ce que nous sommes.



Georges Sentis

Lors de notre dernière assemblée générale, nous avons sacrifié aux incontournables rapports moraux et financiers, élections et repas fraternel. Mais ce fut également l'occasion d'échanges sur l'utilisation «des nouvelles technologies de la communication» pour développer la participation des adhérents vivant loin d'Arras, de vifs débats autour d'une motion sur les rapports entre histoire et politique et d'une conférence sur l'Amalgame des volontaires à l'armée traditionnelle tant en l'An II qu'au cours de l'automne 1944.

Quels enseignements tirés de cette A. G., la dernière avant que nous fêtions en 2007 les 20 ans de notre association et les 100 ans de la Société des Etudes robespierristes ? Le plus important nous paraît être celui de rappeler les objectifs des Amis de Robespierre.

Nous sommes d'abord une société d'histoire locale et régionale qui vise à mieux faire connaître le déroulement de la période révolutionnaire en Artois et le rôle joué par Robespierre. C'est ainsi que nous préparons une exposition sur le département du Pas-de-Calais pendant le Premier Empire. C'est ainsi que chaque numéro de notre bulletin *L'Incorruptible* contient un texte de Robespierre et un article sur un aspect de l'histoire locale tels ceux sur « Le Bon » sur « Les chanoinesses de Blangy ».

Nos recherches ont un écho national : le tome XI (?) des *Œuvres complètes* de Maximilien Robespierre contiendra un certain nombre de textes que nous avons exhumés des Archives et que nous publions sous forme de plaquettes.

Par notre site Internet (www.amis-robespierre.org) et par nos projets (un itinéraire Robespierre à Arras se concluant par la visite d'un musée installé dans la maison où il vécut, une route Robespierre reliant la capitale de l'Artois à Carvin d'où était originaire sa famille), nous nous attachons à valoriser tout un patrimoine architectural et mobilier contemporain de la jeunesse de Robespierre.

Mais les Amis de Robespierre entendent aussi jouer leur rôle dans la formation de la mémoire des citoyens français et européens d'aujourd'hui. Nous devons nous inspirer pour cela de la tâche accomplie par les instituteurs de la III^e République. Ces hussards de la République ont inculqué à leurs élèves un certain nombre de connaissances et de valeurs que les résistants ont mobilisées durant la Seconde Guerre mondiale contre l'occupant nazi et les fascistes de Vichy.

De même, nous pensons qu'aujourd'hui une Mémoire de l'épopée révolutionnaire faciliterait le rassemblement dans l'action de citoyens confrontés à des problèmes d'une complexité grandissante. Ainsi par exemple, à l'aube d'un XXI^e siècle qui voit se multiplier les conflits armés, la démocratie ne court-elle pas un risque du fait du désintérêt pour les questions touchant l'armée. Les Amis de Robespierre ont le devoir de rappeler qu'au cours de notre histoire, avancées démocratiques et transformations de l'armée ont été intimement liées et qu'elles ont été le fruit de l'intervention massive des citoyens.

Certes cette participation à la création d'une Mémoire moderne de la Révolution française doit s'appuyer sur une connaissance la plus rigoureuse possible des événements. Mais c'est un enjeu d'une telle ampleur que nous ne pouvons pas nous permettre d'hésiter.

Georges Sentis
Docteur en Histoire, Président de l'ARDR

Portraits de Robespierre

Les médaillons de David d'Angers



Maximilien Robespierre

Nous avons évoqué ici même l'œuvre de Jacques Louis DAVID, connu de tous pour au moins deux de ses œuvres : *Le serment du Jeu de Paume* et *le Sacre de Napoléon*.

Il s'agit aujourd'hui de Jean DAVID, dit DAVID D'ANGERS né le 12 mars 1788 à Angers et mort à Paris le 6 janvier 1856. Ce fut un sculpteur célèbre dont l'œuvre a lentement glissé dans l'oubli. Il est entre autre, l'auteur de 548 médaillons, portraits d'hommes célèbres de 1785 à 1850 : une étonnante galerie de portraits d'écrivains, musiciens, savants, hommes politiques du XIX^e siècle (Victor Hugo, Goethe, La Fayette, Bonaparte, Thiers, Géricault, Cherubini, Achille Collas...)

Le plus grand de ces médaillons mesure 58 cm de diamètre, mais beaucoup ne dépassent pas 20 cm. Bien des musées en possèdent, mais les plus importants ensembles sont à Angers (548) au Carnavalet (352) et au Louvre (320).

Les têtes de personnages sont représentées de $\frac{3}{4}$ ou de profil. Pour les réaliser, DAVID D'ANGERS n'hésitait pas à rendre visite aux célébrités dont il allait couler le profil dans le bronze et tout en discutant, il sortait son carnet de croquis. Ces dessins ont malheureusement disparu ; leur conservation aurait été

une source iconographique précieuse car l'artiste n'hésitait pas à faire une dizaine de croquis sous différents angles. Il fit des milliers de kilomètres en chaise de poste pour rencontrer ceux qu'il allait immortaliser, allant ainsi à Weimar où résidait Goethe.

Pour les personnages décédés il consultait des documents graphiques dans les collections publiques puis il se rendait chez les descendants du défunt voir s'ils ne possédaient pas quelque portrait inédit.

On aurait bien aimé savoir qui il rencontra en ce qui concerne AUGUSTIN et MAXIMILIEN ROBESPIERRE. Leurs médaillons furent coulés en 1835 et 1836. Peut-être il a rencontré Philippe LE BAS-fils, dont la mère Elisabeth DUPLAY était la fille du logeur des deux frères. Un entretien avec CHARLOTTE ROBESPIERRE n'est pas à exclure puisqu'elle décéda le 1^{er} août 1834. Autre rencontre possible, celle du docteur SOUBERBIELE, médecin juré à la Convention qui possédait un médaillon peint sur porcelaine représentant MAXIMILIEN.

DAVID D'ANGERS a exécuté trois médaillons de MAXIMILIEN. Un de profil, tête non laurée tournée vers la droite, un autre de profil tête laurée tournée vers la droite. Les lauriers sont un rappel de ceux que les Parisiens attribuèrent à PETION et ROBESPIERRE à la clôture de la Constituante le 30 septembre 1791. Le troisième est de profil, tête non laurée tournée vers la gauche. Le musée des Beaux Arts d'Arras possède le médaillon à tête laurée.

De Charlotte point de médaillon. A-t-elle refusé de laisser croquer ? Ou DAVID D'ANGERS préféra-t-il ne pas raviver des braises qui couvaient encore sous la cendre ?

M. Dumeuse (Arras)



Augustin Robespierre

Le mot du Trésorier



niveau actuel. En 2006, nous appliquerons donc à nouveau les mêmes tarifs qu'en 2005. (Merci de remplir la fiche bleue ci-jointe)

L'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, toujours en vigueur, puisque réaffirmée dans le préambule de la Constitution de 1958, prévoit que la contribution commune « doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés ». Ce principe prévaut aussi dans notre association puisque depuis son origine des cotisations différenciées sont appliquées qui permettent en premier lieu aux étudiants de recevoir le bulletin pour un prix modique (4 €) qui couvre à peine son envoi. L'esprit de responsabilité des *Amis de Robespierre* n'est plus à démontrer puisque le montant moyen des cotisations encaissées s'établit régulièrement au-dessus de 15 €. Le nombre de cotisants ayant encore progressé en 2005, cela nous a permis, avec l'aide de la ville d'Arras, de faire face à toutes nos dépenses, et nous autorise cette année encore à maintenir les cotisations à leur

Olivier Duquesnoy

Nous voyons donc se dessiner durant cette période d'abord clermontoise certains traits essentiels qu'il partagera avec Robespierre : sa grande probité, son désintéressement, son déisme foncier, son souci d'unir tout de qui n'est pas aristocratique, la large conception du mot « peuple » qui englobait les plus démunis et dont la souveraineté sera pour lui un dogme fondamental.

Ainsi, on peut avancer que COUTHON a été longtemps ROBESPIERRE sans le savoir, ce qui permet de comprendre son futur rapprochement avec celui qu'il croyait être un « anarchiste », car il faut ajouter que COUTHON a été un ferme soutien de la légalité, qu'il a défendu avec constance la Constitution de 1791. Justement il découvrira chez Robespierre un autre légaliste.

Après un échec aux élections de la Constituante, il a été élu à la Législative. Il a continué à soutenir la cause du peuple, il a encouragé la fabrication des piques, pris la défense des Suisses de Chateaufort, et surtout celle du monde paysan dans son grand discours du 29 février 1792 où il demandait une diminution du taux pour le rachat des terres.

Avec ROBESPIERRE, il a vigoureusement combattu LA FAYETTE et ses intrigues, mais au côté de BRISSOT, encore ami de l'Incorruptible, il a soutenu la nécessité de la guerre pour des raisons il est vrai plus naïvement patriotiques.



Pourtant ROBESPIERRE ne lui en a pas tenu rigueur. Lorsqu'au début du mois d'août il alla en cure aux boues de St-Amand, près de Valenciennes⁽¹⁾, à l'occasion de sa mission dans la principauté de Salm, ROBESPIERRE lui écrivit une lettre affectueuse commençant par « Mon cher ami » et finissant ainsi : « Vous nous manquez. Puissez-vous être bientôt rendu à notre Patrie. Nous attendons votre retour et votre guérison. » (1)

Il approuva chaudement le 10 août et songeait à regagner le Puy de Dôme lorsque le 11 septembre il reçut la nouvelle de son élection à la Convention. Resté jusque là partisan d'une monarchie constitutionnelle, il approuva la proclamation de la République. Le 25 septembre il a proposé la formule : « La république est une et indivisible ». A cette époque s'opéra un tournant dans sa carrière.

Il logeait dans le même immeuble que ROBESPIERRE, 366 rue Saint-Honoré. Le député DULAURE, son compatriote et jusque là son ami, aurait dit le 22 septembre, au cours d'une réunion hebdomadaire des députés du Puy-de-Dôme : « Je vois que Robespierre n'est qu'un intrigant ! ». « Un intrigant ? » s'écria COUTHON, vous êtes bien bon, moi je le regarde comme un grand scélérat ; je ne veux plus loger dans la même maison que lui, je n'y suis pas en sûreté. Tous les jours je vois monter chez lui une demi-douzaine de coupe-jarrets à qui il donne à dîner ».

Comme la Convention envisageait un déménagement aux Tuileries, COUTHON demanda à ROLAND, un appartement dans ce palais pour le rapprocher à cause de son infirmité. Il est vrai qu'il était obligé de partir, devant laisser la place à AUGUSTIN et CHARLOTTE qui allaient arriver d'Arras. ROLAND ne put le satisfaire à cause de travaux. Il lui répondit amicalement et le logea dans la cour du Manège n° 97.

Vers la mi-octobre, COUTHON rompit brusquement avec ses anciens amis. Il avait dans l'été rédigé un projet de constitution et les Girondins l'avaient écarté du comité où on en discutait. Est-ce en partie à cause de ces déconvenues, ou bien surtout parce qu'il était de plus en plus déçu par ses amis du moment ? Le 12 octobre aux Jacobins, lui qui avait toujours soutenu le projet Girondin de protéger Paris par une garde départementale, changea brusquement d'avis, disant que « l'anarchie n'était qu'un épouvantail, et ses prétendus chefs, des têtes volcanistes, mais pas moins animées de sentiments patriotiques ». Le jour même il déclarait à la Convention : « Il y a un parti de gens fins, subtils, intrigants, surtout exceptionnellement ambitieux ; il veut la République, mais il veut avoir à sa disposition, les places, les trésors, les emplois de la République... C'est sur cette faction qui ne veut la liberté que pour elle, qu'il faut tomber à bras raccourcis ». Mme ROLAND pressa BANCAL DES ISSARTS « de ramener un aussi bon esprit », preuve que les Girondins le comptaient pour l'un des leurs.

A suivre...

Josette BORE, (Clermont-Ferrand)

COMMENT LE PREMIER CONSUL BONAPARTE SE DEBARRASSA DES DERNIERS JACOBINS



Bien qu'ils n'y fussent nullement mêlés, l'attentat de la rue Saint-Nicaise – connu sous le nom de *complot de la Machine infernale* - du 24 décembre 1800 (3 Nivôse An IX) sonna le glas des derniers Jacobins.

Pourtant mis en garde par son ministre de la Police, Joseph Fouché, Bonaparte ne crut jamais à la menace royaliste. Il prit plus au sérieux celle des Jacobins dont certains l'accusaient d'avoir tué l'esprit de liberté de la Révolution. Ainsi en était-il de Metge qui écrivit un pamphlet *Le Turc et le Militaire* comparant le Premier Consul à un tyran oriental et constituant un appel au meurtre à peine masqué.

En octobre 1800, lors de la conspiration dite « des Poignards », quatre conjurés d'appartenance jacobine : François Topino-Lebrun (ancien élève de David et juré du Tribunal Révolutionnaire), Joseph Antoine Aréna (ancien du siège de Toulon et élu au Conseil des Cinq-Cents), Ceracchi et Demerville projetèrent de poignarder Bonaparte à son entrée à l'opéra. La conspiration échoua et les quatre hommes furent arrêtés.

Un mois plus tard, en novembre, Alexandre Joachim Chevalier projeta à son tour de tuer le Premier Consul. Mais l'essai nocturne de sa machine infernale près du Jardin des Plantes fut si maladroît qu'il fut immédiatement appréhendé. Lui aussi était Jacobin.

Aussi, quand une explosion retentit sur le trajet du Premier Consul se rendant à l'opéra en cette soirée du 24 décembre 1800, elle ne pouvait, pour Bonaparte, être due qu'aux Jacobins – « ces scélérats couverts de boue, ces coquins en révolte ouverte, en conspiration permanente ! »

Il se dit que cet attentat mit Fouché en grande difficulté. Certains crurent même qu'il allait être chassé de son poste. En effet, de son passé de révolutionnaire, n'avait-il pas gardé des sympathies dans les milieux jacobins ?! Pour le conseiller d'Etat Roederer « ce sont ses liaisons avec les terroristes, les ménagements qu'il a toujours eus pour eux et les places qu'il leur a données, qui les ont encouragés à commettre cet attentat ».

Bien que l'enquête révéla très tôt que le complot fut en fait ourdi par les royalistes, il était trop tard pour les Jacobins dont le sort était scellé.

Metge et Chevalier furent passés par les armes.

Le 4 Janvier 1801, cent trente Jacobins suspects – parmi lesquels le Général Rossignol – furent arrêtés et déportés aux îles Seychelles, à Cayenne et sur les côtes africaines.

Le 30 Janvier 1801, Topino-Lebrun, Aréna, Cerracchi et Demerville furent guillotins.



Attentat de la rue Saint-Nicaise

Dr Michel CSANYI (Lens)

Quand, grâce au Rosati,

Robespierre et Mozart se retrouvèrent au Théâtre d'Arras

Le bicentenaire de la naissance du jeune prodige de la musique nous donne l'occasion de rappeler que la société des ROSATI fit un jour se rencontrer MOZART et ROBESPIERRE à Arras.

C'était alors qu'on s'appretait à fêter le bicentenaire de la construction du théâtre d'Arras, construit en 1785 : Jean-Claude VANFLETEREN, auteur, poète et directeur de la société des ROSATI, frappé de constater que le grand compositeur et le Révolutionnaire étaient quasiment du même âge, imagina qu'ils auraient bien pu se rencontrer dans ce beau théâtre à l'italienne tout neuf. Et il créa pour la circonstance une pièce intitulée *Et si Robespierre recevait Mozart ? Représentée par les ROSATI avec le concours de musiciens et d'acteurs* de renom, cette création fut l'un des événements artistiques marquants de l'année 1985 à Arras.

Un ami poète et doyen des Rosati, a tenu à rendre hommage lui aussi à Mozart et nous a envoyé ce sonnet :

Mozart Hiver 1764 par Henri CLAVERIE

L'âme du violon se déchire en pleurant.
C'est le jeune Mozart et qui vibre et voltige,
Tel un papillon d'or qui butine et se fige
Dans un monde ébloui par le baiser d'un grand,

Entraîné par son père, éminent conquérant
Des grandes cours d'Europe, avec son fils prodige,
Emerveille le monde, en puisant en sa tige
Tout le suc enchanteur, d'une univers géant

Les rois, les empereurs, savourent l'art sublime
D'un angelot en fleur, génial magnanime,
Sauf pour La Pompadour, qui repousse l'enfant,

Ne daigne l'embrasser, avec ses courtisanes,
Parées d'or et d'argent, d'un monde chancelant
Que dégradent et menacent les luttes partisans

« Robespierre Reviens ! »

Au cours d'un périple en Sologne, nous avons rencontré à CHAON « la maison du braconnage » dont le but n'est pas, comme il est dit dans la plaquette de présentation, de faire l'apologie du braconnage ni d'inviter à la délinquance, mais de découvrir une forme de chasse qui a été longtemps, pour ceux qui la pratiquaient, un moyen de faire survivre leur famille, parfois au péril de leur vie.

Au-dessus de la porte qui marque l'entrée de la visite une inscription : « Robespierre reviens ! »



En fait le concepteur du musée a imaginé un mur de prison que des braconniers auraient gravé durant leur détention.

Bien entendu, le nom de ROBESPIERRE, cité également dans la cassette visionnée au public, n'est pas venu au hasard. Il est logiquement dû aux recherches sur ses interventions à propos du droit de chasse faites à la Constituante :

« Je m'élève contre le principe, qui restreint le droit de chasse aux propriétaires seulement.

Je soutiens que la chasse n'est point une faculté qui dérive de la propriété. Aussitôt après la dépouille de la superficie de la terre, la chasse doit être libre à tout citoyen indistinctement ; dans tous les cas, les bêtes fauves appartiennent au premier occupant. Je demande donc la liberté illimitée de la chasse, en prenant toutefois les mesures pour les conservations des récoltes et de la sûreté publique » (Moniteur du 20 avril 1790)

« M de Robespierre a proposé, comme il l'avait fait hier, de décréter que la chasse fût libre même sur le terrain d'autrui pourvu qu'on ne lui nuise pas » (Journal des Débats 21 avril 1790)

Comme à l'accoutumée, il n'a pas gain de cause. Qu'importe. Il intervient le lendemain.

L'Assemblée ayant proposé de punir les contrevenants par des amendes de 20 livres envers la commune, plus 10 livres pour le propriétaire, et même davantage lorsque l'acte prohibé a eu lieu dans un terrain clos et plus encore si ce terrain clos est attenant à une propriété, la question s'est posée : et si le chasseur non autorisé est un personnage peu recommandable, insolvable, sans crédit, sans aveu, voire un vagabond ? Quelle efficacité peut alors présenter une peine pécuniaire ? C'est pourquoi le projet soumis à l'Assemblée prévoyait la contrainte par corps lorsque la contravention aura été commise par « **vagabonds ou des gens sans aveu** ».

Ce contre quoi s'éleva véhémentement Robespierre

« M. de Robespierre a dit qu'il est contraire à tous les principes de raison et d'humanité que l'assemblée a toujours consacrés, de punir par la prison un fait de chasse, parce que la prison est une peine, et que cette peine n'est faite que pour le crime.

La seconde partie de l'article est trop vague, a-t-il ajouté : le mot vagabond est facile à prononcer mais difficile à définir. Ce n'est pas dans les lois de l'assemblée nationale que ce mot doit être prodigué. Quand on aura défini constitutionnellement on doit reconnaître et punir ce qu'on appelle vagabondage, alors je consentirai à violer l'égalité des peines contre l'indigence et la misère.

Je ne vois ici que le langage des anciennes lois, et les hommes punis plus fortement parce qu'ils n'ont rien : je demande le rejet de l'article » (Le Point du Jour)

Actuellement 80 % du territoire de la Sologne est privé et bardé de clôtures. Les animaux ne pouvant plus se déplacer librement commencent à présenter des signes de consanguinité quand ils ne sont pas purement et simplement des produits d'élevage destinés à une chasse devenue sport de riches.

Les braconniers, quant à eux n'ont plus trop lieu d'exister ne tant que tels.

N'empêche que cette inscription, « **ROBESPIERRE REVIENS !** » même imaginaire est révélatrice de sentiments profonds de beaucoup d'entre nous. Car plus les temps sont durs et plus semblent de mise les paroles de Jean Ferrat : « Elle répond toujours du nom de Robespierre, Ma France »

La preuve.

Jacqueline GRIMAUD (Nanterre)

Qui était réellement Joseph Le Bon? (suite)

Elu Condamné à mort et exécuté à Amiens en 1795.

La mission de Joseph Le BON dans le Nord-Pas-de-Calais s'achève avec la chute de Robespierre. Rentré à Paris, il reprend sans défiance sa place à la Convention.

Accusé à la tribune d'être « un second Robespierre », il est arrêté le 15 Thermidor alors qu'il demandait qu'une commission fasse la lumière sur sa mission. Incarcéré à la prison du Luxembourg puis à Meaux, dans des conditions abjectes, il est ramené à la Conciergerie, tandis qu'une commission de 21 conventionnels est chargée d'examiner ses actes.

Ceux-là mêmes qui, comme Collot d'Herbois, Billaud-Varenne et autres l'avaient encouragé dans la répression se joignent à ses accusateurs avant d'être à leur tour condamnés puis déportés à Cayenne en Germinal an III.

Finalement LE BON sera transféré à Amiens le 19 Thermidor an III pour être jugé par un jury spécial constitué en violation à la législation en vigueur.

Durant sa longue incarcération de 15 mois, il écrit à sa jeune épouse des lettres d'une grande sensibilité qui semblent donner au personnage une toute autre image... si l'on oublie que durant sa mission il avait montré beaucoup de sollicitude envers les pauvres et multiplié partout les mesures en leur faveur. Son fils Emile LE BON devenu juge d'instruction, publiera ces lettres en 1845 avec une préface consacrée à la réhabilitation de la mémoire de son père.

Le BON réclamera en vain pour sa défense ses dossiers saisis à Arras. Sans argent pour se payer un avocat et faire venir des témoins à décharge, il est condamné à mort pour excès de pouvoir par le tribunal criminel de la Somme le 13 Vendémiaire an III (11 octobre 1795) et exécuté sur la Grand Place d'Amiens le 24 Vendémiaire an III. Il avait 30 ans et laisse une veuve et deux jeunes enfants dans le dénuement.

« Quatre mois qui ont dévoré sa réputation »

C'est son propre fils qui s'exprime ainsi. Impossible bien sûr d'excuser, l'espèce de jubilation que Joseph LE BON a parfois manifestée devant le spectacle de la mise à mort des condamnés. Et même s'il faut admettre qu'il n'a fait qu'appliquer à la lettre les consignes impitoyables que lui réitérait le Comité de Salut Public, parce que le salut de la patrie était à ce prix, certains de ses comportements laissent à penser que la haine de l'ennemi avait fini par l'aveugler. Près de 550 guillotins de toutes conditions en quelques mois sans parler d'une centaine de morts en détention dans les prisons surpeuplées : c'est un lourd bilan... même si on sait que le sinistre Fouché (que Napoléon et Louis XVIII prirent pour ministre) ou Collot d'Herbois ou Carrier firent bien pire.

Jeter le discrédit sur ses accusateurs ne suffit pas à innocenter un coupable, mais on ne peut s'empêcher de constater que le camp de ceux qui depuis plus de deux siècles s'acharnent sur la mémoire de Joseph LE BON compte bien des procureurs peu reluisants.

A commencer par l'ignoble avocat arrageois GUFFROY, qui, après avoir longtemps répandu les appels les plus sanguinaires dans son journal LE ROUGYFF, s'est brusquement mué en ultra-moderé après avoir été chassé des Jacobins pour ses comportements louches. N'osant s'en prendre directement à Robespierre, GUFFROY s'est fait le principal accusateur de LE BON devant la Convention. Allié de Fréron, l'homme lige des Muscadins, il a multiplié les pamphlets répandant sur LE BON des calomnies telles que les juges eux-mêmes n'ont pas voulu les retenir, mais qui sont restées vivaces. Surtout à Arras où l'image d'un Le BON repousseur sanglant sert encore aujourd'hui à atteindre ROBESPIERRE.

Ni réhabilitation, ni acharnement aveugle.

Il reste beaucoup à faire pour effacer les méfaits d'une méconnaissance, voire d'une falsification de l'histoire, surtout quand elle prétend se référer à des événements locaux. Pour preuve cet article de la presse locale qui manifestement se réjouit du sort qu'ont réservé à LE BON les habitants de ce village d'Arleux, alors que sa mission et celle des Sans-culottes qui l'accompagnent consiste à recruter des volontaires et assurer leur ravitaillement pour combattre les troupes ennemies postées à quelques lieues de là. Il suffit d'affirmer d'entrée que le personnage est « sinistre et sanguinaire » pour faire accepter un jugement qui en toute autre circonstance eût révolté les lecteurs. Surtout quand on connaît le patriotisme souvent exacerbé des populations d'une région qui a particulièrement souffert des occupations étrangères.

Notre projet n'est pas de réhabiliter LE BON mais, sachant à quel point son seul nom suffit encore à figer toute réflexion, nous essayons d'appeler à une meilleure connaissance de ce personnage parfois déroutant et surtout de toute une période sur laquelle pèsent encore tant de clichés et d'a priori.

Pendant la Révolution

Le village est hostile

Le sinistre et sanguinaire Lebon, par lettre du 27 pluviôse an II de la République, pourchasse les réfractaires à l'engagement dans les armées du nord. Il lance les Sans-Culottes pour débusquer les paysans peu enclins à s'enrôler pour défendre la Patrie, et encore moins à livrer des vivres aux armées.

Arleux se montre plus que réticent à la livraison de nourriture pour les troupes. Les commissaires du peuple venant d'Arras sont fraîchement accueillis. Malgré les menaces d'arrestation de ceux qui demeureront hostiles, les paysans d'Arleux, astu-



cieux, vendent leur récolte... C'est la déconvenue pour les réquisitionnaires. Lebon est ridiculisé et le village ne sera plus inquiété.

Christian Lescureux (Arras)

Motion d'orientation adoptée lors de l'Assemblée générale de l'ARBR le 3 décembre 2005.

L'expérience montre que les objectifs que s'étaient fixés l'ARBR lors de sa création en 1987 ont gardé toute leur pertinence. L'actualité a notamment confirmé la nécessité réaffirmée en 2003 : « de mettre plus nettement en débat la question de l'EGALITE dont Robespierre fit dès la Constituante sa préoccupation essentielle et d'expliquer pourquoi, Robespierre n'ayant pas été entendu, ce problème est devenu deux siècles plus tard une cause intolérable de souffrances et de conflits dans le monde ».

Nous considérons aujourd'hui que ce débat doit être poursuivi et complété par la mise en lumière de la conception qu'avait Robespierre de la notion de PROPRIETE, dont il avait proposé qu'elle devait être limitée à la seule satisfaction des besoins de chacun, alors qu'elle était sacrée et sans frein aux yeux de la grande bourgeoisie. Celle-ci ne le lui a jamais pardonné, y compris dans les siècles qui ont suivi et il faut voir là l'une cause majeure de la légende noire dont elle a entouré l'image de l'Incorruptible.

Faisant leur la formule qui veut « qu'un peuple sans passé est un peuple sans avenir », les *Amis de Robespierre*, considèrent que cet avenir ne peut se bâtir sur la méconnaissance ou des falsifications de l'histoire et ils poursuivront donc l'action pour une connaissance la plus objective possible de la Révolution française et de celui qui en fut « l'homme clé », Robespierre.

Le nouveau Comité directeur des *Amis de Robespierre* (ARBR)

Melle Liliane Brett
M. Jean Carlier
Mme Mauricette Carlier
M. Henri Claverie
Dr Michel Csanyi
M. René Debarge
M. Pascal Démarez
M. Michel Dubois
M. Arsène Duquesne
M. Olivier Duquesnoy
Mme Annie Flament

M. Emile Fournier
M. Gérard Grimault
M. Maurice Lardé
M. Christian Lescureux
Mme Francine Lhoste
M. Jean-Claude Martinage
M. Laurent Petit
M. Dominique Poly
M. Marcel Roger
M. Georges Sentis
M. Etienne Simeone

Le bureau :

Président d'honneur : M.M. Roger
Présidence : M. G. Sentis, docteur en histoire
Vice-présidence : Melle L. Brett et Mme M. Carlier

Secrétaires : MM. C.Lescureux et J.C. Martinage
Trésorerie : MM. O.Duquesnoy et M. Csanyi
Communication : M. L. Petit



BRÈVES

Nos Amis de Robespierre présents dans 55 départements.

A l'occasion de notre Assemblée Générale, Jean-Claude MARTINAGE, notre secrétaire adjoint a fait le point de la répartition géographique des membres de notre association.

France :

Nord Pas-de-Calais	Ouest	Haute Marne	Meurthe et Moselle	Bouches du Rhône
Nord	Seine Maritime	Vosges		Var
Pas-de-Calais	Ille et Vilaine	Bas-Rhin		Alpes Maritimes
	Morbihan	Haut-Rhin		Alpes de Haute Provence
Région Parisienne	Sarthe	Haute-Saône		Vaucluse
Paris	Vendée	Jura		
Essonne	Deux Sèvres			Languedoc Roussillon
Hauts-de-Seine		Bourgogne		Gard
Seine-St-Denis	Centre	Côte d'Or		Pyrénées Orientales
Val de Marne	Indre et Loire	Saône et Loire		
Val d'Oise	Loir et Cher			Sud Ouest
Yvelines		Rhône Alpes		Dordogne
Seine et Marne	Massif Central	Rhône		Gironde
	Haute Vienne	Loire		Landes
Picardie	Allier	Isère		Gers
Aisne	Cantal	Ardèche		Haute Garonne
Somme	Puy de Dôme	Drôme		Aveyron
Oise				
	Est	Provence Côte d'Azur		Corse

Mais aussi dans 4 continents et 11 pays étrangers : Allemagne, Angleterre, Argentine, Belgique, Confédération Helvétique, Espagne, États-unis, Italie, Japon, Maroc, Ukraine.

Ça ira ! , un opéra de Roger WATERS

Michel CSANYI nous signale que, 26 ans après *The Wall*, l'ex-bassiste et tête pensante du groupe de Rock **PINK FLOYD**, Roger WATERS , revient en fanfare avec « ça ira », un véritable opéra qui retrace les principaux événements de la Révolution française. Cet opéra en 3 actes tout en nous remémorant des scènes mythiques (chute de la Bastille, fuite du roi, Commune de Paris, exécution de Capet...) évoque la passion d'une époque qui changea à jamais la nature du monde.

« *Ecrire un opéra, c'est écrire de la musique. C'est ce que j'ai toujours fait... Peu m'importe que le son provienne d'un orchestre symphonique ou d'une guitare électrique. C'est la même peinture, seule la gamme de couleurs change* » déclare Roger WATERS passionné d'opéra plaçant Puccini ou Borodine en tête de son panthéon.

Signalons pour la petite histoire que, dès 1989, MITTERRAND avait écouté et aimé une maquette de ce « ça ira » au point d'écrire à Pierre Bergé pour qu'il le programme à l'Opéra Bastille. Seule une querelle de chefs fit capoter le projet.



La Révolution française expliquée à ma petite-fille

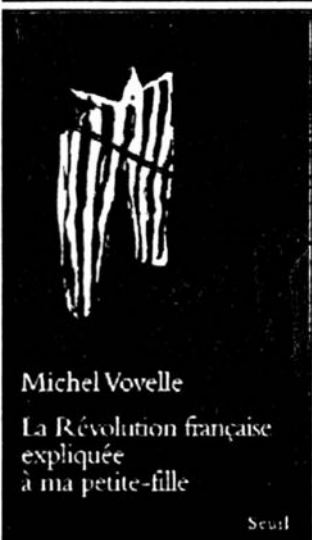
C'est le titre d'un petit livre du grand historien de la Révolution qu'est Michel VOVELLE.

Gabrielle (âgée de 14 ans) et son éminent grand-père s'entretiennent sous forme de questions réponses de ce grand bouleversement de l'Histoire.

En 114 pages et six séquences, se déroule le film révolutionnaire. Tout y abordé et résumé finement dit Claude MAZAURIC qui parle de cet ouvrage comme d'un dialogue vivant, réussi, qui conduit l'historien chenu « à se découvrir mieux qu'il ne l'aurait fait peut-être dans un lourd traité ». Un modèle de pédagogie heureuse.

« Une belle leçon d'histoire en ces temps de crétinisme généralisé ».

C'est édité au Seuil et ça coûte 8 €. A lire et à offrir





Le 6 Avril 1791 :

Le district d'Arras réduit le train de vie des Chanoinesses de Blangy.

Le charmant petit village de Blangy, est célèbre depuis qu'en 1778 une bande de jeunes lettrés d'Arras y fondèrent, sur les bords de la Scarpe, dans un parc planté de roses, une société anacréontique, les ROSATI (1), à laquelle appartinrent de futurs révolutionnaires comme Maximilien ROBESPIERRE et Lazare CARNOT.

C'est là aussi que vint s'installer au XVI^e siècle le couvent dit des Dames d'Avesnes, ainsi nommé parce que c'est dans cet autre village (près de Bapaume) qu'il avait été créé en 1128 par la veuve du comte des Flandres. Réservé aux demoiselles de la noblesse artésienne, ce couvent réputé comptait moins d'une douzaine de religieuses bénédictines qui portaient le titre de chanoinesses.

Quand en 1790 toutes les propriétés de l'Eglise devinrent Biens nationaux et que désormais tous les ecclésiastiques, de l'évêque au curé et de l'abbesse à la nonne furent rétribués sur les caisses du royaume, les municipalités et les districts furent chargés de mettre le système en place.

Les livres de compte sont ouverts

Appliquant la loi du 14 octobre 1790 promulguée au nom du Roi Louis XVI lui-même, le district d'Arras (lequel comptait des dizaines de chapitres, abbayes, couvents, et monastères) eut notamment pour mission de vérifier les revenus de chacune de ces communautés. C'est ainsi qu'en avril 1791 le procureur syndic du district vint demander à Dame Marie Robertine, Francoise Devillers au Tertre, abbesse des Dames d'Avesnes, de lui fournir « L'ETAT DES RECETTES ET DEPENSES » de son abbaye depuis « LA SAINT-MARTIN 1789 JUSQUE ET COMPRIS LE 31 OCTOBRE 1790 »

Dîmes et fermages rapportent gros

Dans ce document très détaillé (2) on trouve au chapitre des recettes, les versements de plus de 30 exploitations paysannes réparties sur 19 villages, tous situés au sud d'Arras.

Le plus fort contributeur est le sieur Scribe, censier d'Avesnes-les-Bapaume, qui durant cette période a fourni : 1200 Livres en argent, 210 razières (3) de bled, 30 razières de scorion, 45 razières d'avoine, 800 gerbées et 400 bottes de foin, 400 bottes de trèfle, 2 pores pour fermage de 1789 plus 1200 Livres pour la dîme des Garignies et fermage de la dite année. Le sieur Bauduin, fermier, a, lui, réglé 360 Livres en argent et 40 razières de bled. Certains ne paient qu'en razières de bled (entre 120 et 1 200). Au total on y trouve en recettes pour l'abbaye 24 780 Livres en argent, 1 498 razières de bled, etc...

L'abbaye mène grand train

Les dépenses donnent en regard une idée des gages du nombreux personnel de l'abbaye au service de ses 11 religieuses (abbesse comprise). Les gages annuels du premier jardinier : 200 Livres, le second jardinier, 120 L., le boulanger, 120 L., le cocher, 220 L., le cuisinier, 300 L., une fille de cuisine, 111 L., un laquais, 50 L., une femme de chambre 70 L. etc... les honoraires annuels du médecin, 100 L., ceux du chapelain, 200 L., ceux du grand bailli, 200 L. Aux récollets pour le baptême d'une cloche 72 L. Les étrennes de chanoinesses, 1202 L.

Pour les chandelles on a dépensé 456 L., 6 sols, pour l'huile à brûler 178 L., 10 sols, pour 120 sacs de charbon à faux 602 L., 10 sols... On a, cette année-là, acheté au marché 2 vaches de 200 et 203 livres.

Les dépenses personnelles de la dame abbesse reviennent assez souvent : 225 L. 12 sols pour des souliers et du linge, puis 40 L. pour une robe et une jupe, et 40 L. 6 sols pour un surplis, et encore 348 L. 16 sols pour des souliers, jupes et linge.

Au chapitre des aumônes on trouve 606 livres en razières de bled et 903 livres en argent aux pauvres de Blangy.

Le total des dépenses s'élève à 41 170 livres, dont 28 733 L. 4 sols et 1 denier en argent le reste en razières de grain. Il y a un déficit de 1 410 livres.

1 500 livres par an par chanoinesse ça reste confortable

Ces comptes examinés les représentants du district d'Arras déclarent que « les revenus de l'abbaye des Dames d'Avesnes, portent, charges déduites, plus de 29 000 livres, et par conséquent beaucoup au-delà de la somme nécessaire fixée par les décrets ». Ils établissent donc définitivement le traitement de l'abbesse dudit chapitre à deux mille Livres, et celui de chacune des dix chanoinesses à 1 500 Livres. Soit au total 17 000 Livres par an. De quoi mener encore une vie agréable.

La noble Dame abbesse avait alors 52 ans et les religieuses entre 25 et 35 ans.

L'abbaye fut fermée en 1793 et rachetée pour 143 000 livres par un bourgeois d'Arras.

Christian Lescureux (Arras)

Notes :

1. La société des Rosati (anagramme d'Artois) qui siège à St Laurent-Blangy est toujours en activité
2. Archives départementales du PdC (2L1/183)
3. Une razière (mesure d'environ 70 litres) de bled valait alors 10 Livres.

ROBESPIERRE DANS LE TEXTE

« PERISSENT LES COLONIES SI VOUS LES CONSERVEZ À CE PRIX »

Le problème colonial suscita un important débat à la Constituante du 11 au 15 mai 1791. Le député MALOUIET déclara impossible d'appliquer aux colonies la Déclaration des droits sans exception. MOREAU de SAINT MERY député esclavagiste de la Martinique proposa un amendement visant à constitutionnaliser l'esclavage dans les colonies. ROBESPIERRE, intervenu plusieurs fois dans ce débat riposta de façon foudroyante :

« J'ai une explication de deux mots sur l'amendement ; messieurs, le plus grand intérêt dans cette discussion est de rendre un décret qui n'attaque pas d'une manière trop révoltante et les principes et l'honneur de l'Assemblée.

Dès le moment où dans un de vos décrets, vous aurez prononcé le mot esclave, vous aurez prononcé votre propre déshonneur et le renversement de votre constitution. Je me plains, au nom de l'Assemblée elle-même, de ce que non content d'obtenir d'elle ce que l'on désire, on veut la forcer à l'accorder d'une manière déshonorante pour elle, et qui démente tous vos principes. Lorsqu'on voulut vous forcer à lever vous-mêmes le voile sacré et terrible que la pudeur même du législateur a été forcée de jeter, je crois que l'on aurait voulu se ménager un moyen pour attaquer toujours avec succès vos décrets, pour affaiblir vos principes, afin qu'on pût toujours vous dire : vous alléguez sans cesse les droits de l'homme, les principes de la liberté ; et vous y avez si peu cru vous-mêmes que vous avez décrété constitutionnellement l'esclavage.

C'est un grand intérêt que la conservation de vos colonies, mais cet intérêt même est relatif à votre constitution ; et l'intérêt suprême de la nation et des colonies elles-mêmes est que vous conserviez votre liberté et que vous ne renversiez pas, de vos propres mains, les bases de cette liberté. Eh ! périssent vos colonies, si vous les conservez à ce prix. Oui, s'il fallait ou perdre vos colonies, ou perdre votre bonheur, votre gloire votre liberté, je répéterais : périssent vos colonies.

Je conclus de tout ceci que le plus grand malheur que l'Assemblée puisse attirer, non pas sur les citoyens de couleur, non pas sur les colonies, mais sur l'empire français tout entier, c'est d'adopter ce funeste amendement proposé par MOREAU DE SAINT MERY, je conclus que tout autre projet, quel qu'il soit, vaut mieux que celui-là. »

Après trois jours de débat l'Assemblée élue pour constitutionaliser la liberté, constitutionalisait l'esclavage le plus abominable.

Dans la nuit du 22 au 23 août 1791, l'insurrection des esclaves de Saint-Domingue commençait, ouvrant le nouveau cycle des révolutions anticolonialistes.



Toussaint Louverture

La Maison Robespierre

Dès sa création l'ARRB a œuvré pour que la maison que Robespierre habita à Arras, sa ville natale, devienne propriété municipale, puis qu'elle soit restaurée. Ce qui fut acquis. Ce lieu historique est aujourd'hui occupé par les Compagnons du devoir qui doivent obtenir bientôt un autre siège.

Lors de leur Assemblée générale les *Amis de Robespierre* ont adopté la motion suivante :

Alors que la Maison Robespierre va se trouver à nouveau disponible, les *Amis de Robespierre (ARRB)* demandent à nouveau que la ville d'Arras qui en est propriétaire en fasse un lieu de mémoire consacré pour l'essentiel :

1. au souvenir de Robespierre, le plus illustre de ses citoyens, à la connaissance de la part éminente qu'il a prise dès la Constituante dans l'œuvre émancipatrice de la Révolution française, au rôle déterminant qu'il joua à la tête du gouvernement de la France et jusqu'à sa mort dans la défense de la patrie assiégée,
2. à l'histoire d'Arras au cours de la Révolution française.

